

et j'appelle votre attention sur ce point. Ce n'est pas le coût du *Dominion*, pardon, c'est le coût du *Dominion*. Mais il ne s'agit pas de dépenses qui peuvent faire l'objet d'économies. Ce sont simplement des chiffres qu'ils ont établis comme étant le coût d'exploitation du *Dominion*, alors qu'ils ont indiqué que la suppression du *Dominion* entraînerait une économie réelle de 1.9 million de dollars. Ce n'est pas le cas et M. Neveu a eu la franchise et la candeur de l'admettre. Il ne s'agit pas d'économies, mais bien de frais d'exploitation. A la page 5233:

«D. Dans l'Annexe 5, Monsieur Neveu, vous avez réduit le coût d'entretien de la voie de 1.9 million de dollars à \$562,000, soit une économie de 1.4 million dans le coût d'entretien, en transférant la charge avant du *Dominion* à un autre train. Comment pouvez-vous économiser 1.4 million de dollars en transférant la charge à un autre train qui circule sur la même voie?

R. Nous économisons 1.4 million de dollars pour le *Dominion*.

D. Mais nous parlons ici d'une économie pour le Pacifique-Canadien.

Le Pacifique-Canadien dit à cette Commission que pour l'entretien de la voie seulement, la suppression du *Dominion* lui permettrait de réaliser une économie de 1.9 million dans le coût variable.

Chef adjoint: 1.4 million.

M. MAURO: Pardon. 1.9 million est le total, commissaire Griffin, et cette année, en réduisant le trafic avant, c'est-à-dire en l'enlevant du *Dominion*, ils ont pu réaliser une économie de 1.4 million de dollars dans le coût variable.

TÉMOIN: Pour le *Dominion*, oui. Cela ne signifie pas que le transfert de la charge avant du *Dominion* à d'autres trains, les rapides et les autres, n'entraînera pas de frais d'entretien de la voie.»

A la page 5235:

«D. Je prétends que vous ne réaliseriez pas ces économies sous le titre des frais d'entretien de la voie parce que vous transférez la charge à d'autres trains locaux du Pacifique-Canadien circulant sur les mêmes voies.

R. Ceci a pour but d'indiquer le coût variable d'exploitation du train dans deux ensembles de conditions mais n'indique pas l'économie réelle qui serait réalisée en conséquence du changement.

D. Oh?

R. Pour montrer les économies nettes, il faudrait que je calcule le coût de transport de la charge avant dans les conditions actuelles.

D. Alors il importe que nous signalions clairement à la Commission que votre témoignage n'était aucunement destiné à indiquer l'économie réelle réalisée par le Pacifique-Canadien mais seulement le coût d'exploitation du *Dominion*.»

Il importe de noter ces mots: que le chiffre est censé représenter le coût d'exploitation du *Dominion* et n'est pas représenté comme étant l'économie réalisée par le Pacifique-Canadien. Nous croyons que la Commission n'a pas attribué assez d'importance au fait que les chiffres présentés par le Pacifique-Canadien représentaient des dépenses théoriques et non des économies, et que la Commission a mal interprété les données au sujet des frais d'exploitation et des économies éventuelles.

Je me reporte au jugement de la Commission à ce sujet en page 61, qui se lit comme il suit: «Le Pacifique-Canadien n'a pas présenté de chiffres au sujet des revenus et des dépenses résultant du partage de la charge avant du *Dominion* avec les trains rapides et les transports routiers, ni des bénéfices financiers nets